

HABILITATION : FORMATEUR FFVOILE

Fiche référentielle descriptive

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de l'habilitation «Formateur FFVoile»

Le titulaire de l'habilitation de « Formateur FFVoile » exerce une activité bénévole ou rémunérée¹, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Il/elle exerce son activité dans le cadre des dispositifs de formation visant la délivrance d'un diplôme, d'une qualification, d'une habilitation ou d'une attestation de formation portés à l'annexe 1 et 3 du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, des fonctions et des formations de la FFVoile à l'exclusion des dispositifs de « Formateur Régional FFVoile » et « Formateur National FFVoile » des Moniteurs Fédéraux et CQP initiateur voile pour lesquels une fiche référentielle descriptive particulière est disponible. Il exerce dans le respect du projet fédéral et des cahiers des charges définis par le pôle Formation et Emploi et les commissions concernées.

B – Référentiel de compétences liées aux activités du « Formateur FFVoile »

Les activités et compétences associées exercées par le titulaire de l'habilitation de « Formateur FFVoile » sont les suivantes :

- Il forme et évalue les candidats aux formations FFVoile en respectant les fiches référentielles descriptives,
- Il organise les temps de formation à distance et en présentiel,
- Il participe au recrutement des intervenants et les anime,
- Il participe à l'élaboration du budget prévisionnel, à l'organisation technique de la formation, à l'animation de l'équipe de formateurs si nécessaire,
- Il assure les démarches administratives (fiche d'émargement, dématérialisation...),
- Il peut participer à l'élaboration et l'évolution des contenus de formation à distance et en présentiel,
- Il participe à la dynamique nationale et territoriale dans son domaine de compétence
- Il participe aux temps de formations organisées par la FFVoile dans le cadre de son plan de développement de compétences. (article 7.c du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, des fonctions et des formations de la FFVoile)

En outre, dans le cadre de son référencement obligatoire (indicateur 22 de la démarche qualité Qualiopi), le formateur habilité fournit chaque année :

- un curriculum vitae actualisé précisant ses diplômes et qualifications, ses expériences professionnelles et ses compétences particulières au regard de l'intervention visée.

¹ Activité salariée pour les titulaires d'une qualification professionnelle inscrite à **Annexe II-1 (art. A212-1) du code du sport et d'une carte professionnelle à jour, dès lors que le formateur est dans une situation d'enseignement, d'animation, d'encadrement ou d'entraînement d'une activité physique sportive.**

C - Situation fonctionnelle du titulaire de l'habilitation « Formateur FFVoile »

Le titulaire de l'habilitation de « Formateur FFVoile » exerce ses fonctions :

- à titre bénévole ou rémunéré¹ auprès des organismes affiliés à la FFVoile,
- sous la responsabilité du pôle Formation et Emploi de la FFVoile ou de la commission concernée par le dispositif de formation mis en œuvre,
- après habilitation de la commission concernée.

Il est régi par le Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, des fonctions et des formations de la FFVoile, de ses annexes et de ses fiches référentielles descriptives.

D - Prérequis à l'habilitation « Formateur FFVoile »

Le candidat à l'habilitation de « Formateur FFVoile » doit :

- être titulaire du diplôme ou de la qualification ou de l'habilitation visée,
- justifier d'une expérience avérée liée à la compétence visée par le dispositif à mettre en œuvre ; la durée d'expérience est définie dans chaque fiche descriptive référentielle correspondante.

Les cadres techniques d'Etat, titulaires du professorat de sport, ainsi que les cadres techniques fédéraux désignés par le DTN sont habilités « Formateur FFVoile », après accord avec la commission concernée.

Les autres conditions d'accès à l'habilitation sont :

- être âgé de 18 ans minimum,
- être en possession d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant ».

Tout licencié répondant aux prérequis cités ci-dessus peut faire acte de candidature auprès du pôle Formation et Emploi ou de la commission concernée.

Dans le cadre de la création de nouveaux dispositifs, l'article 2 du Règlement des diplômes, des qualifications, des habilitations, des fonctions et des formations de la FFVoile s'applique.

E – Référentiel de compétence de l'habilitation « Formateur FFVoile »

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions de Formateur FFVoile comprend les connaissances, capacités et attitudes suivantes :

- Il maîtrise les connaissances liées au diplôme, ou à la qualification, habilitation, fonction ou formation de la FFVoile visée,
- Il connaît les techniques de formation et les met en œuvre pour former en salle, à distance et en situation d'exercice professionnel ou bénévole,
- Il adapte la formation à différents contextes et organisations de la formation, en garantissant notamment la pertinence des situations d'alternance : étude du contexte local, définition du profil des stagiaires, individualisation des parcours (positionnement, alternance, allègement),
- Il réunit et anime une équipe de formateurs et d'intervenants et garantit le respect du déroulement de la formation (contenu, formation, alternance) telle que défini dans la fiche référentielle descriptive correspondante,
- Il construit le ruban pédagogique permettant l'acquisition des domaines de compétences et organise les modalités de certification,
- Il facilite l'apprentissage des contenus de formation en utilisant des outils adaptés tant aux contenus qu'aux profils des stagiaires en formation,
- Il assure le tutorat des stagiaires lors de leur intervention en anticipant les contraintes et les obligations liées à des interventions sur public de pratiquants,
- Il évalue avec impartialité les compétences attendues des candidats,
- Il assure le suivi administratif des stagiaires en formation, en utilisant les outils fédéraux relatifs à la dématérialisation.

Pour atteindre ce niveau de compétences et permettre la mise en main des dispositifs et outils associés, le pôle Formation et Emploi de la FFVoile, avec les commissions concernées, met en place une formation initiale et propose un dispositif de maintien de compétence à tous ses formateurs habilités.

F – Délivrance de l’habilitation « Formateur FFVoile»

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses dispositifs, le pôle Formation et Emploi de la FFVoile et chaque commission de la FFVoile proposent ses listes de formateurs dont les compétences répondent au référentiel présenté ci-dessus. Chaque liste est consultable sur la base de données fédérale. Une information sur les listes est portée au Bureau Exécutif de la FFVoile

La durée de validité de l’habilitation est annuelle.

La délivrance de l’habilitation fait l’objet d’une inscription sur la base de données fédérale pour le titulaire, sous le format « Formateur <nom du diplôme, de la qualification, habilitation ou formation de la FFVoile visé> ».

DATE	Version	Modifications	Validation
11/07/2020	V1.0	Création	BE
03/10/2020	V1.0	Création	CA